

## SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 11 décembre 2017 à 19 h 31, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **17-12-1042 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 11 décembre 2017 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

- 16.14 Modifications au Règlement du plan d'urbanisme no 1270 et au Règlement de zonage n° 1275 / Intersection route Harwood et rue Henry-Ford / Modification des limites du sol Industrie mixte (I-M) / Modifications à la grille des usages et normes / Lots 3 374 792 à 3 374 795 et 5 891 583 / Zone I2-645 / CCU no 17-11-197

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

### *Minute de réflexion*

#### *Présences*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Séance extraordinaire du 21 novembre 2017, séance ordinaire du 27 novembre 2017 et séance extraordinaire du 4 décembre 2017
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
  - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
  - 4.3 Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion / Tournoi de hockey 2018 / Aide financière
  - 4.5 Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent / Aide financière pour l'année 2017
  - 4.6 Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent / Adhésion pour l'année 2018
  - 4.7 Festivités de Vaudreuil-Dorion / Entente de services / Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion 2018 / Autorisation de signature
  - 4.8 Festivités de Vaudreuil-Dorion / Démission et nomination / Membre du conseil d'administration
  - 4.9 Nomination du maire suppléant / Mois de décembre 2017 ainsi que janvier, février et mars 2018
- 5. Greffe et affaires juridiques**
  - 5.1 Mandat de représentation / Cour du Québec – Division des petites créances
  - 5.2 Contrat / Centre de services partagés du Québec / Numérisation de documents / Abrogation de la résolution 17-06-480

5.3 Registre des déclarations des élus

## **6. Finances et trésorerie**

6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 24 novembre 2017

6.2 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Aide financière

## **7. Ressources humaines**

7.1 Mouvement de main-d'œuvre

7.2 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Capitaine aux opérations

7.3 Service de sécurité incendie / Embauche / Brigadière scolaire

7.4 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Sept pompiers

7.5 Service de sécurité incendie / Prolongation de la période d'essai / Pompier

7.6 Service de sécurité incendie / Prolongation de la période d'essai / Pompier

7.7 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Lieutenants

7.9 Service des travaux publics / Embauche / Concierge saisonnier

7.10 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Contremaître de soutien / Autorisation de signature

7.11 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche / Inspecteur municipal 1

7.12 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail

## **8. Communications**

## **9. Informatique et géomatique**

9.1 Acquisition de licence / Mobilité – Sortie d'inventaire / AccèsCité Finances / Années 2018 à 2020 / Autorisation de signature

9.2 Renouvellement de contrat de services / Logiciel BeeON / Années 2018 à 2022 / Autorisation de signature

9.3 Renouvellement de contrat de services / PG Solutions / Année 2018

## **10. Arts et culture**

## **11. Loisirs et vie communautaire**

11.1 Club de tennis de Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2017 / Remboursement

11.2 Club badminton Badclub de Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2017 / Remboursement

11.3 Club de natation les Citadins / Inscriptions saison 2017 / Remboursement

11.4 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Compétition régionale Relais Vaudreuil-Dorion / Aide financière

## **12. Protection publique**

## **13. Travaux publics**

13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-75 / Service de contrôle des animaux

13.2 Circulation / Installation de lampadaires sur la route Harwood (route 342) / Intersections de la rue Thomas / Demande au MTMDET

13.3 Financement / Mesure de modération de la circulation / Rue Beethoven

13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-67 / Élaboration d'un plan directeur des parcs et espaces verts

13.5 Cession de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-43 / Déneigement du stationnement du Centre multisports

13.6 Cession de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-16 / Location de tracteurs avec opérateur pour travaux de fauchage

- 13.7 Cession de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-28 / Service d'entretien préventif et correctif des génératrices
- 13.8 Cession de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-70 / Réparation mécanique et carrosserie d'un chargeur sur roues
- 13.9 Circulation / Réduction de la limite de vitesse permise / Route De Lotbinière (route 338) / Demande au MTMDET
- 14. Eaux**
  - 14.1 Réception définitive partielle / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 4) / Règlement n° 1605 / Autorisation de paiement et de signature
  - 14.2 Prolongation de contrat / Assurance chantier / Station d'épuration / Appel d'offres n° 401-110-14-29
- 15. Génie et environnement**
  - 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-62 / Services de collecte et transport de résidus organiques et services complémentaires
  - 15.2 La Fondation de la Maison Trestler / Stabilisation des berges / Inventaire archéologique / Aide financière additionnelle
  - 15.3 Engagement / Modification / Entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales / Tenue d'un registre d'entretien / Développement domiciliaire LINQ
  - 15.4 Engagement / Entente de cession des infrastructures / Développement domiciliaire LINQ
- 16. Urbanisme**
  - 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 28 novembre 2017
  - 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 28 novembre 2017
- 17. Réglementation**
  - 17.1 Adoption / Règlement n° 1744 / Gestion des eaux pluviales
  - 17.2 Adoption / Règlement n° 1275-268 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1744 / Gestion des eaux pluviales
  - 17.3 Adoption / Règlement n° 1701-01 / Protocole d'entente / Ravin Boisé S.E.C / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage et éclairage / Drainage avec rétention / Station d'épuration des eaux usées / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Installation de réservoirs souterrains / Mise à niveau du puits Harwood / Projet « Ravin Boisé » – phase 1
  - 17.8 Fin du processus d'adoption / Règlement n° 1275-267 / Zonage / Entreposage et/ou étalage extérieur de véhicules automobiles / Concessionnaires de véhicules automobiles neufs / Zones C3-127, C3-218 et C3-219 / Secteur du Parc industriel Joseph-Carrier
  - 17.9 Adoption / Règlement n° 1277-20 / PIIA / Bonification et ajout des critères et objectifs applicables aux groupes « Le parc de concessionnaires automobiles » et « Les intersections commerciales régionales (intersections autoroute 540 / boulevard de la Cité-des-Jeunes et autoroute 40 / avenue Saint-Charles) »
  - 17.10 Avis de motion et présentation de projet / Règlement n° 1694-19 / Stationnement (RMH 330) / Interdiction et limitation de stationnement / Montée Cadieux et rue Lartigue
- 18. Direction générale**
  - 18.1 Autorisations de la direction générale
- 19. Période de questions – Élus**
- 20. Période de questions – Assistance**
- 21. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

**17-12-1043 Adoption des procès-verbaux**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- séance extraordinaire du 21 novembre 2017;
- séance ordinaire du 27 novembre 2017;
- séance extraordinaire du 4 décembre 2017.

« ADOPTÉE »

**17-12-1044 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**17-12-1045 Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion / Tournoi de hockey 2018 / Aide financière**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par l'Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion dans le cadre de sa participation à la 28<sup>e</sup> édition du tournoi de hockey des pompiers du Québec au profit de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation de l'Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion à la 28<sup>e</sup> édition du tournoi de hockey des pompiers du Québec qui se tiendra du 19 au 22 avril 2018 à Saint-Jérôme;

QUE la Ville accepte de défrayer les frais d'inscription au montant de 500 \$ reliés à ce tournoi.

(Budget 2018)

« ADOPTÉE »

**17-12-1046 Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent / Aide financière pour l'année 2017**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent afin de protéger, réhabiliter et mettre en valeur le fleuve Saint-Laurent en concertation avec la population;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 760,42 \$, représentant environ 0,02 \$ par citoyen pour une population de 38 021 habitants, soit versé au Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent à titre d'aide financière pour la continuation du service aux citoyens;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-12-1047 Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent / Adhésion pour l'année 2018**

CONSIDÉRANT la demande pour l'adhésion de la Ville au Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme son adhésion au Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2018, et ce, au coût de 100 \$.

(Budget 2018)

« ADOPTÉE »

**17-12-1048 Festivités de Vaudreuil-Dorion / Entente de services / Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion 2018 / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le succès de la 13<sup>e</sup> édition du Festival international de Cirque de Vaudreuil-Dorion tenue en juin 2017;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite reconduire le Festival de Cirque de Vaudreuil-Dorion pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que l'organisme à but non lucratif Festivités de Vaudreuil-Dorion est dédié à la promotion et à l'organisation de spectacles de cirque;

CONSIDÉRANT que le budget 2018 tiendra compte de ce contrat;

CONSIDÉRANT que les paragraphes 2.1 et 4 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* permettent d'adjuger de gré à gré les contrats de fourniture de services avec un organisme à but non lucratif et reliés au domaine artistique;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de services avec Festivités de Vaudreuil-Dorion pour l'organisation de trois jours d'événements dans le cadre du Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion pour l'année 2018, et ce, pour un montant de 400 000 \$ taxes applicables non comprises;

QU'une aide technique, matérielle et logistique soit fournie au comité organisateur et assurée par le Service des loisirs et de la culture, le Service des travaux publics et le Service des finances et de la trésorerie, le tout en fonction des disponibilités et ressources de la Ville;

QUE la Ville autorise Festivités de Vaudreuil-Dorion à occuper le site de la Fabrique, soit une partie du lot 1 675 408, tel que montré au plan préparé en date du 12 décembre 2013 par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, dossier R20960-2-2, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 décembre 2018;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les paiements au moment opportun, sur présentation de facture.

(Budget 2018)

« ADOPTÉE »

**17-12-1049 Festivités de Vaudreuil-Dorion / Démission et nomination / Membre du conseil d'administration**

CONSIDÉRANT les résolutions 15-12-1127, 16-02-071 et 17-02-060 prévoyant la constitution de l'organisme Festivités de Vaudreuil-Dorion et la nomination des membres de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'avis de démission de M<sup>me</sup> Sonia Drolet à titre d'administrateur et de présidente de l'organisme, daté du 15 septembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un nouvel administrateur afin de pourvoir au poste vacant;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit désigné M. Guillaume Dubé à titre de nouveau membre du conseil d'administration de l'organisme.

« ADOPTÉE »

**17-12-1050 Nomination du maire suppléant / Mois de décembre 2017 ainsi que janvier, février et mars 2018**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseiller M. Gabriel Parent soit nommé maire suppléant pour les mois de décembre 2017 ainsi que janvier, février et mars 2018.

« ADOPTÉE »

**17-12-1051 Mandat de représentation / Cour du Québec – Division des petites créances**

CONSIDÉRANT les résolutions 12-02-148 et 14-09-845;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner une personne additionnelle pour agir à titre de représentant de la Ville dans toutes les causes relevant de la Cour du Québec – Division des petites créances;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Bruno Possa, directeur du Service des travaux publics, soit également désigné pour agir à titre de représentant autorisé de la Ville dans le cadre de tout recours intenté devant la Cour du Québec - Division des petites créances.

« ADOPTÉE »

**17-12-1052 Contrat / Centre de services partagés du Québec / Numérisation de documents / Abrogation de la résolution 17-06-480**

CONSIDÉRANT la résolution 17-06-480 autorisant la conclusion d'un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la numérisation de certains dossiers municipaux;

CONSIDÉRANT que le contrat formel avec le CSPQ n'est toujours pas signé;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté, le 27 novembre 2017, une politique de numérisation qui lui permet maintenant de procéder au transfert de support des documents en format papier vers le format numérique et, ultérieurement, à la destruction des documents papier;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose des ressources nécessaires pour que ce travail soit effectué dans ses locaux plutôt qu'à l'extérieur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville ne donne pas suite à son intention de signer le contrat prévu à la résolution 17-06-480 et que ladite résolution soit abrogée.

« ADOPTÉE »

### **17-12-1053 Registre des déclarations des élus**

CONSIDÉRANT que l'article 5.3.5 du Règlement n° 1676 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Vaudreuil-Dorion oblige le greffier à tenir un registre public des déclarations des élus;

CONSIDÉRANT que l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* oblige le greffier à déposer un extrait du registre public des déclarations des élus lors de la dernière séance ordinaire du mois de décembre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE prendre acte du dépôt par le greffier du registre public des déclarations des élus, lequel ne contient aucune déclaration depuis l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

« ADOPTÉE »

### **17-12-1054 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 24 novembre 2017**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 24 novembre 2017 totalisant un montant de 10 117 769,16 \$.

### **17-12-1055 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Aide financière**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente avec le Centre multidisciplinaire de la Cité-des-jeunes (CMCJ) pour la gestion du Centre multisports;

CONSIDÉRANT l'aide financière que la Ville offre déjà pour les frais d'énergie;

CONSIDÉRANT les besoins actuels du CMCJ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'aider financièrement l'organisme en lui versant des honoraires supplémentaires afin de le soutenir dans sa mission;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit versée au CMCJ une somme de 317 000 \$ plus les taxes applicables pour soutenir leurs activités pour l'exercice 2017;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-370-00-959	(Q-P Transport en commun)	236 000 \$
À :	02-701-25-449	(Autres honoraires – Centre multisports)	236 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

### **17-12-1056 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 29 novembre 2017.

« ADOPTÉE »

**17-12-1057 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Capitaine aux opérations**

CONSIDÉRANT la résolution 17-03-222;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Terry Rousseau, directeur du Service de sécurité incendie, datée du 22 novembre 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit confirmé M. Stéphane Laverdière dans son poste de capitaine aux opérations;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Laverdière.

« ADOPTÉE »

**17-12-1058 Service de sécurité incendie / Embauche / Brigadière scolaire**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 27 novembre 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M<sup>me</sup> Valérie Brochu au poste régulier de brigadière scolaire au sein de la division – Prévention du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 12 décembre 2017, au salaire prévu à l'annexe C - classe 2 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M<sup>me</sup> Brochu est assujettie à une période d'essai de 960 heures et que les heures déjà travaillées à titre de brigadière scolaire temporaire sont comptabilisées dans le calcul de ladite période d'essai;

QU'il est également entendu qu'à la fin de la période d'essai M<sup>me</sup> Brochu pourra être confirmée dans son poste, et ce, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat;

ET QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Brochu;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-12-1059 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Sept pompiers**

CONSIDÉRANT les résolutions 16-10-812 et 16-10-813;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables de M. Stéphane Massicotte, chef de division - Opérations du Service de sécurité incendie datées du 21 et 22 novembre 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient confirmées les personnes suivantes dans leur poste de pompier à temps partiel :

- Maxime Lenoir
- Francis Gaudet
- Alex Lamarre-Séguin
- Simon Auger
- Yan Bissonnette-Loiselle
- Vincent Corriveau
- Mathieu Laberge

ET QUE des félicitations soient adressées à MM. Lenoir, Gaudet, Lamarre-Séguin, Auger, Bissonnette-Loiselle, Corriveau et Laberge.

« ADOPTÉE »

**17-12-1060 Service de sécurité incendie / Prolongation de la période d'essai / Pompier**

CONSIDÉRANT la résolution 16-10-812;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Massicotte, chef de division - Opérations du Service de sécurité incendie datée du 22 novembre 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit prolongée la période d'essai de M. Julien Dallaire à titre de pompier à temps partiel jusqu'au 27 février 2018;

QU'il est entendu que M. Dallaire pourra être confirmé dans son poste de pompier à temps partiel à la suite d'une recommandation favorable de son supérieur immédiat.

« ADOPTÉE »

**17-12-1061 Service de sécurité incendie / Prolongation de la période d'essai / Pompier**

CONSIDÉRANT la résolution 16-10-812;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Massicotte, chef de division - Opérations du Service de sécurité incendie datée du 21 novembre 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit prolongée la période d'essai de M. Kevin Laprise à titre de pompier à temps partiel jusqu'au 27 avril 2018;

QU'il est entendu que M. Laprise pourra être confirmé dans son poste de pompier à temps partiel à la suite d'une recommandation favorable de son supérieur immédiat.

« ADOPTÉE »

**17-12-1062 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Lieutenants**

CONSIDÉRANT la résolution 16-04-309;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables de M. Stéphane Massicotte, chef de division - Opérations du Service de sécurité incendie;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient confirmés MM. Andrew Van Den Elshout et Raymond Richard dans leur poste de lieutenant à temps partiel;

ET QUE des félicitations soient adressées à MM. Van Den Elshout et Richard.

« ADOPTÉE »

**17-12-1063 Service des travaux publics / Embauche / Concierge saisonnier**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 8 novembre 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M<sup>me</sup> Marie-Josée Séracino au poste de concierge régulière saisonnière au sein de la division – Sports et loisirs du Service des loisirs et de la culture, au plus tôt à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, au salaire prévu à l'annexe C - classe 6 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M<sup>me</sup> Séracino devra compléter une période d'essai de 1 040 heures à titre de salariée régulière de travail à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

QU'il est entendu que la date du premier jour travaillé à titre de concierge régulière saisonnière constitue la date d'ancienneté;

QU'il est entendu que l'adhésion de M<sup>me</sup> Séracino au régime d'assurance collective s'effectue à compter de la date du premier jour travaillé à titre de concierge régulière saisonnière, et ce, selon les modalités particulières prévues à la convention collective de travail ainsi qu'au règlement du régime d'assurance collective;

ET QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Séracino.

(Budget 2018)

« ADOPTÉE »

**17-12-1064 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Contremaître de soutien / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels au sein du Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général ainsi que la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville et M. Ayoub Hamra ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2018.

« ADOPTÉE »

**17-12-1065 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche / Inspecteur municipal 1**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 27 novembre 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de M. Sébastien Demers au poste régulier d'inspecteur municipal 1 au sein de la division – Permis et inspections du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 3 janvier 2018, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 9, échelon 1 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M. Sébastien Demers devra compléter une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Demers;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-12-1066 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail**

CONSIDÉRANT que deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après les Mutuelles) seront mises sur pied par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

CONSIDÉRANT que la Ville désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ sont établis en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 juillet de l'année du dépôt;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à une Mutuelle permet à la Ville d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT que la Ville participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'UMQ pour retenir, via un premier appel d'offres les services professionnels d'une firme d'actuaire et dans un deuxième appel d'offres un consultant pour la gestion des Mutuelles, distinct de la firme d'actuaire;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;

CONSIDÉRANT que l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2018.

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme son adhésion à l'une des Mutuelles et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles;

QUE la Ville confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'actuaire et d'un consultant pour la gestion des Mutuelles et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;

QUE deux contrats d'une durée de trois ans plus deux années d'option, une année à la fois, pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés;

QUE la Ville s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04 \$/100 \$ de masse salariale assurable à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

**« ADOPTÉE »**

**17-12-1067 Acquisition de licence / Mobilité – Sortie d'inventaire / AccèsCité Finances / Années 2018 à 2020 / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT l'acquisition du module Inventaire d'AccèsCité Finances pour le Service des travaux publics, ratifiée par la résolution 17-01-020;

CONSIDÉRANT l'offre de PG Solutions pour la fourniture d'une licence Mobilité – Sortie d'inventaire à taux fixe pour une durée de trois ans, soit pour les années 2018, 2019 et 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'acquisition d'une licence Mobilité – Sortie d'inventaire, incluant le programme de support et de maintenance CESA, et ce, au coût annuel de 862,31 \$, incluant les taxes applicables, pour une période de trois ans, soit pour les années 2018, 2019 et 2020;

QUE soit autorisés les frais d'installation et de formation, et ce, pour un montant de 1 149,75 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

(Budgets 2018, 2019 et 2020)

« ADOPTÉE »

**17-12-1068 Renouvellement de contrat de services / Logiciel BeeON / Années 2018 à 2022 / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie doit renouveler son contrat de licence et de soutien technique pour le logiciel BeeON d'ICO Technologies;

CONSIDÉRANT que le contrat, d'une durée de cinq ans, prévoit une augmentation annuelle de 2.5 %;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé le renouvellement du contrat de licence et de soutien technique du logiciel BeeON pour une durée de cinq ans présenté par ICO Technologies inc., 2843, avenue Beaudry-Leman, Shawinigan (Québec), G9N 3H7, dans son document daté du 22 novembre 2017, et ce, pour un montant de 2 309,78 \$, incluant les taxes applicables, pour l'année 2018, ainsi qu'une augmentation annuelle de 2.5 % pour les années subséquentes, soit 2019, 2020, 2021 et 2022;

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

(Budgets 2018 à 2022)

« ADOPTÉE »

**17-12-1069 Renouvellement de contrat de services / PG Solutions / Année 2018**

CONSIDÉRANT que le contrat de services de PG Solutions doit être renouvelé pour l'année 2018 pour les applications suivantes :

1. Dossier central  
Éclairage  
Entretien préventif des équipements  
Gestion de données multimédias  
Gestion des fosses septiques  
Gestion des permis  
Mobilité  
Qualité des services (requêtes)  
Connecteur AccèsCité Territoire SQL Server  
Extensions SIGIM-WEB (SFM)
2. Demande en ligne
3. Permis en ligne
4. Suite Financière Municipale (SFM)
5. Module Inventaire
6. Module SyGED et lien avec Librex

CONSIDÉRANT que ce contrat est soustrait du processus d'appel d'offres prévu par la Loi en application du paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé le renouvellement du contrat de services de PG Solutions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, et ce, pour un montant de 131 813,14\$ \$, incluant les taxes applicables;

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

(Budget 2018)

« ADOPTÉE »

**17-12-1070 Club de tennis de Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2017 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de tennis Vaudreuil-Dorion a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit remboursée au Club de tennis Vaudreuil-Dorion une somme de 1 266 \$ pour les frais d'inscription de la saison 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-12-1071 Club badminton Badclub de Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2017 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club badminton Bad-club junior Vaudreuil-Dorion a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit remboursée au Club badminton Bad-club Vaudreuil-Dorion une somme de 1 954,16 \$ pour les frais d'inscription de la saison 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-12-1072 Club de natation les Citadins / Inscriptions saison 2017 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de natation les Citadins a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit remboursée au Club de natation les Citadins une somme de 12 662,67 \$ pour les frais d'inscription de la saison 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-12-1073 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Compétition régionale Relais Vaudreuil-Dorion / Aide financière**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par le Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion dans le cadre de la tenue de la compétition d'athlétisme le Relais Vaudreuil-Dorion qui se déroulera le 20 janvier 2018 au Centre multisports;

CONSIDÉRANT que plusieurs athlètes amateurs des écoles primaires de la région ainsi que des athlètes régionaux participeront à cette compétition;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une compétition sanctionnée par la fédération québécoise d'athlétisme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la chef de division – Sports et loisirs;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 2 350 \$ soit versé au Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour la compétition d'athlétisme le Relais Vaudreuil-Dorion qui se tiendra le 20 janvier 2018 au Centre multisports.

(Budget 2018)

« ADOPTÉE »

**17-12-1074 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-75 / Service de contrôle des animaux**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le service de contrôle des animaux, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 5 décembre 2017 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-75;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence SPCA Ouest de L'Île, 3658, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les services de contrôle des animaux, et ce, pour un montant total de 19 500 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-75;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2018, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics, le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de services de contrôle des animaux et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2018)

« ADOPTÉE »

**17-12-1075 Circulation / Installation de lampadaires sur la route Harwood (route 342) / Intersections de la rue Thomas / Demande au MTMDET**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation adoptée lors de la réunion tenue le 23 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que cette recommandation vise à ce que des lampadaires soient installés sur la route Harwood à ses deux intersections avec la rue Thomas;

CONSIDÉRANT que la route Harwood est sous la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit demandé au MTMDET de procéder à l'installation des lampadaires sur la route Harwood à ses deux intersections avec la rue Thomas conformément à la recommandation du comité de circulation en date du 23 novembre 2017.

« ADOPTÉE »

**17-12-1076 Financement / Mesure de modération de la circulation / Rue Beethoven**

CONSIDÉRANT la demande d'aménager une mesure de modération de la circulation devant le 124, rue Beethoven;

CONSIDÉRANT l'estimation préparée par le Service des travaux publics au montant de 12 000 \$, taxes applicables non comprises, en date du 27 novembre 2017;

CONSIDÉRANT le plan du passage surélevé préparé en date du 26 octobre 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 23 novembre 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 12 000 \$, taxes applicables non comprises, pour les travaux liés à l'aménagement d'une mesure de modération de la circulation sur la rue Beethoven, le tout selon l'estimation budgétaire préparée par le Service des travaux publics en date du 27 novembre 2017;

QUE ces travaux soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-12-1077 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-67 / Élaboration d'un plan directeur des parcs et espaces verts**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public à l'égard des services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur des parcs et espaces verts, six soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 28 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que deux des six soumissions n'ont pas atteint le pointage intérimaire de 70 points;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 30 novembre 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence BC2 Groupe Conseil inc., 85, rue Saint-Paul Ouest, bureau 300, Montréal (Québec), H2Y 3V4, pour les services professionnels précités, et ce, pour un montant totalisant 79 844,39 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-17-67.

(Budget 2018)

« ADOPTÉE »

**17-12-1078 Cession de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-43 / Déneigement du stationnement du Centre multisports**

CONSIDÉRANT la correspondance de cession de contrat de Luc Castonguay inc. daté du 23 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que Luc Castonguay et Fils inc. a fait l'acquisition des biens et obligations de Luc Castonguay inc.;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de la Ville pour la cession de ce contrat est requise en vertu de l'article 3 de la section – Clauses administratives du cahier des charges;

CONSIDÉRANT que Luc Castonguay et Fils inc. est tenu aux mêmes obligations que Luc Castonguay inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la cession du contrat de l'appel d'offres n° 401-110-13-43 à Luc Castonguay et Fils inc. soit acceptée, et ce, rétroactivement au 23 novembre 2017.

« ADOPTÉE »

**17-12-1079 Cession de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-16 / Location de tracteurs avec opérateur pour travaux de fauchage**

CONSIDÉRANT la correspondance de cession de contrat de Luc Castonguay inc. daté du 23 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que Luc Castonguay et Fils inc. a fait l'acquisition des biens et obligations de Luc Castonguay inc.;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de la Ville pour la cession de ce contrat est requise en vertu de l'article 5.14 de la section – Clauses administratives générales du cahier des charges;

CONSIDÉRANT que Luc Castonguay et Fils inc. est tenu aux mêmes obligations que Luc Castonguay inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la cession du contrat de l'appel d'offres n° 401-110-17-16 à Luc Castonguay et Fils inc. soit acceptée, et ce, rétroactivement au 23 novembre 2017.

« ADOPTÉE »

**17-12-1080 Cession de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-28 / Service d'entretien préventif et correctif des génératrices**

CONSIDÉRANT l'acte de vente de Hewitt Équipements Limitée daté du 27 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que Industries Toromont Ltée a fait l'acquisition des biens et obligations de Hewitt Équipements Limitée;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de la Ville pour la cession de ce contrat est requise en vertu de l'article 3 de la section – clauses administratives du cahier des charges du devis;

CONSIDÉRANT que Industries Toromont Ltée est tenu aux mêmes obligations que Hewitt Équipements Limitée;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la cession du contrat de l'appel d'offres n° 401-110-13-28 à Industries Toromont Ltée soit acceptée, et ce, rétroactivement au 27 octobre 2017.

« ADOPTÉE »

**17-12-1081 Cession de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-70 / Réparation mécanique et carrosserie d'un chargeur sur roues**

CONSIDÉRANT l'acte de vente de Hewitt Équipements Limitée daté du 27 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que Industries Toromont Ltée a fait l'acquisition des biens et obligations de Hewitt Équipements Limitée;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de la Ville pour la cession de ce contrat est requise en vertu de l'article 11.01 de la section – Contrat du cahier des charges;

CONSIDÉRANT que Industries Toromont Ltée est tenu aux mêmes obligations que Hewitt Équipements Limitée;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la cession du contrat de l'appel d'offres n° 401-110-17-70 à Industries Toromont Ltée soit acceptée, et ce, rétroactivement au 27 octobre 2017.

« ADOPTÉE »

**17-12-1082 Circulation / Réduction de la limite de vitesse permise / Route De Lotbinière (route 338) / Demande au MTMDET**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation adoptée lors de la réunion tenue le 23 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que cette recommandation vise de réduire la limite de vitesse permise de 90 km/h à 70 km/h sur la route De Lotbinière entre le Village de Pointe-des-Cascades et l'avenue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que la route De Lotbinière est sous la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit demandé au MTMDET de réduire la limite de vitesse permise de 90 km/h à 70 km/h sur la route De Lotbinière, entre le Village de Pointe-des-Cascades et l'avenue Saint-Jean-Baptiste, conformément à la recommandation du Comité de circulation datée du 23 novembre 2017;

Et QU'une copie de cette résolution soit transmise à M<sup>me</sup> Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil.

« ADOPTÉE »

**17-12-1083 Réception définitive partielle / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 /  
Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot 4) /  
Règlement n° 1605 / Autorisation de paiement et de signature**

CONSIDÉRANT que l'acceptation provisoire des travaux du lot 4 dans le cadre du projet d'agrandissement et de mise à niveau de la station d'épuration a eu lieu en septembre 2015, rétroactivement au 11 juillet 2015;

CONSIDÉRANT qu'il est survenu depuis un problème de soulèvement d'un toit du biofiltre, pour lequel une enquête est actuellement en cours afin d'en déterminer la responsabilité;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des travaux du lot 4 sont terminés à l'exception d'une liste de déficiences identifiées dans une liste révisée en date du 27 novembre 2017 et de la reprise du toit du biofiltre;

CONSIDÉRANT que le solde contractuel s'élève à 1 461 491,97 \$;

CONSIDÉRANT le rapport produit par M. François Harrison, en date du 27 novembre 2017 recommandant l'acceptation définitive des travaux à l'exception du toit du biofiltre et sous réserve de la correction des déficiences identifiées dans sa liste datée de novembre 2017;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte, sous réserve de la correction des déficiences, la réception définitive des travaux du lot 4 à l'exception du toit du biofiltre;

QU'une retenue spéciale de 250 000 \$ soit effectuée à même le solde contractuel dû afin de garantir, le cas échéant, les travaux de correction du toit, les corrections des déficiences ainsi que tout autre dommage contractuel pouvant survenir d'ici la totale exécution des travaux visés au contrat;

QUE le trésorier soit autorisé à payer à l'entrepreneur général la somme de 1 211 491,97 \$;

QUE le directeur du Service des eaux soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-12-1084 Prolongation de contrat / Assurance chantier / Station d'épuration /  
Appel d'offres n° 401-110-14-29**

CONSIDÉRANT les résolutions 14-11-1168 et 14-12-1234 prévoyant l'adjudication et la signature d'un contrat d'assurance chantier pour les travaux actuellement en cours à la station d'épuration;

CONSIDÉRANT la résolution 16-08-606 prévoyant la prolongation, jusqu'au 30 juin 2017, de l'assurance chantier de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT la résolution 17-07-592 prévoyant la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2017, de l'assurance chantier de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT que la durée de ces travaux sera plus longue que prévu et qu'il y a lieu de prolonger la couverture de l'assurance chantier;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la prolongation, jusqu'au 30 juin 2018, de l'assurance chantier de la station d'épuration selon les termes et conditions apparaissant à la facture de Renaud Assurances et gestion de risques datée du 11 décembre 2017, et ce, pour un montant total de 42 535,38 \$, incluant les taxes applicables;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-12-1085 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-62 / Services de collecte et transport de résidus organiques et services complémentaires**

CONSIDÉRANT la résolution 17-09-834 qui mandatait la Ville de rédiger et de procéder au nom des municipalités participantes à un appel d'offres pour les services de collecte et de transport de résidus organiques;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour des services de collecte et transport des résidus organiques et services complémentaires, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 14 novembre 2017 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, une soumission reçue est non admissible aux critères d'expérience du soumissionnaire;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, une soumission reçue est non conforme aux exigences du devis sur l'attribution des journées de collecte;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, une seule soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-62;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Services Matrec inc, 4, chemin du Tremblay, Boucherville (Québec), J4B 6Z5, pour des services de collecte et transport des résidus organiques et services complémentaires au montant de 2 885 731,12 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-62;

QUE le contrat soit adjugé pour trois ans, soit les années 2018, 2019 et 2020, avec une possibilité de deux années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de collecte et transport des résidus organiques et services complémentaires et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2018)

« ADOPTÉE »

**17-12-1086 La Fondation de la Maison Trestler / Stabilisation des berges / Inventaire archéologique / Aide financière additionnelle**

CONSIDÉRANT la résolution 16-09-727 dans laquelle la Ville s'engageait à payer 50 % des coûts du projet de stabilisation des berges de la Maison Trestler;

CONSIDÉRANT la résolution 17-02-133 dans laquelle la Ville s'engageait à payer un montant supplémentaire à titre d'aide financière additionnelle pour les services professionnels pour l'évaluation du potentiel archéologique dans le cadre du projet de stabilisation des berges de la Maison Trestler;

CONSIDÉRANT la résolution 17-06-563 dans laquelle la Ville s'engageait à payer un montant supplémentaire de 16 000 \$ à titre d'aide financière additionnelle pour les services professionnels en vue de la réalisation d'une étude et de l'inventaire archéologique dans le cadre du projet de stabilisation des berges de la Maison Trestler;

CONSIDÉRANT les délais engendrés par la réception des permis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT que l'estimation budgétaire réalisée pour la Fondation de la Maison Trestler par la Coopérative Artefactuel pour l'inventaire archéologique a dû être révisée à la hausse puisque ce dernier est réalisé à cette période de l'année (en conditions hivernales);

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière déposée auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations a été acceptée pour un montant de 24 938 \$;

CONSIDÉRANT que l'inventaire archéologique est essentiel à la tenue des travaux de stabilisation des berges de la Maison Trestler;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 2 500 \$ soit versé à la Fondation de la Maison Trestler à titre d'aide financière supplémentaire pour les services professionnels à l'égard la réalisation de l'inventaire archéologique complet et une inspection visuelle dans l'emprise des travaux de stabilisation des berges du site de la Maison Trestler dans le cadre du projet de stabilisation des berges de la Maison Trestler, et ce, sur présentation de pièce justificative;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-621-00-970	(Subventions industries et comm.)	2 400 \$
DE :	02-590-00-970	(Subventions services sociaux)	100 \$
À :	02-702-51-970	(Subventions - culture)	2 500 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« **ADOPTÉE** »

**17-12-1087 Engagement / Modification / Entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales / Tenue d'un registre d'entretien / Développement domiciliaire LINQ**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 14 août 2017, la résolution 17-08-713 dans laquelle la Ville s'engage à entretenir les ouvrages situés sur les lots projetés 6 115 286, 6 115 287 et 6 115 288 et à en tenir un registre d'exploitation et d'entretien;

CONSIDÉRANT la demande du promoteur Investissement LINQ Vaudreuil inc. à l'effet que la Ville s'engage également à entretenir tout autre aménagement pluvial situé sur des lots privés du projet;

CONSIDÉRANT que le promoteur s'engage à faire préparer des actes de servitudes en faveur de la Ville pour l'entretien de ces aménagements;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à entretenir tout aménagement pluvial situé sur les lots privés 6 115 282, 6 115 283, 6115 284 et 6115 285 et à signer un acte de servitude pour les aménagements pluviaux situés sur les lots précités, et ce, conditionnellement à la réception d'une description technique.

« ADOPTÉE »

**17-12-1088 Engagement / Entente de cession des infrastructures / Développement domiciliaire LINQ**

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire LINQ proposé par le promoteur Investissement LINQ Vaudreuil inc.;

CONSIDÉRANT que le projet sera déposé auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue de la délivrance d'un certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que le Règlement n° 1741 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville et le promoteur est en préparation;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à présenter, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente avec le promoteur Investissement LINQ Vaudreuil inc. à l'égard de la cession des rues et des infrastructures d'aqueduc et d'égout pour le projet précité.

« ADOPTÉE »

**17-12-1089 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 28 novembre 2017**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 28 novembre 2017.

« ADOPTÉE »

**17-12-1090 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 28 novembre 2017**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 28 novembre 2017 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 17-11-186	16 à 18, rue Saint-Louis / Remplacement de quatre fenêtres / Lot 1 675 460 / Zone H2-252
CCU n° 17-11-191	180, rue Saint-Joseph / Ajout d'un garage intégré et remplacement des fenêtres à l'étage / Lot 1 545 908 / Zone H1-713
CCU n° 17-11-192	504, avenue Saint-Charles / Enseignes au mur et sur poteau communautaire et modification de couleurs en façade / Lot 1 675 561 / Zone C2-306
CCU n° 17-11-193	120, avenue Saint-Charles / Enseigne au mur / Lot 1 546 384 / Zone C2-531
CCU n° 17-11-194	11, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 101 / Deux enseignes à plat aux murs de façades / Lot 4 722 963 / Zone C3-218
CCU n° 17-11-195	980, avenue Saint-Charles, local 100 / Enseignes au mur et sur le poteau communautaire / Lot 1 675 184 / Zone C3-124
CCU n° 17-11-196	17, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Modification enseignes au mur et sur poteau communautaire / Lot 5 211 169 / Zone C3-219

« ADOPTÉE »

#### **17-12-1091 Adoption / Règlement n° 1744 / Gestion des eaux pluviales**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement portant le n° 1744 a été présenté à une séance tenue le 27 novembre 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1744 intitulé :

« Règlement relatif à la gestion des eaux pluviales ».

« ADOPTÉE »

#### **17-12-1092 Adoption / Règlement n° 1275-268 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1744 / Gestion des eaux pluviales**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 27 novembre 2017 un projet de règlement portant le n° 1275-268 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 11 décembre à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-268 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'assurer la concordance avec le Règlement n° 1744 concernant la gestion des eaux pluviales ».

« ADOPTÉE »

**17-12-1093 Adoption / Règlement n° 1701-01 / Protocole d'entente / Ravin Boisé S.E.C / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage et éclairage / Drainage avec rétention / Station d'épuration des eaux usées / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Installation de réservoirs souterrains / Mise à niveau du puits Harwood / Projet « Ravin Boisé » – phase 1**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 27 novembre 2017 un projet de règlement portant le n° 1701-01;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 11 décembre 2017 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1701-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Ravin Boisé S.E.C. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des infrastructures du projet résidentiel « Ravin Boisé » - phase 1, incluant les travaux de voirie, de pavage; d'éclairage, de drainage avec rétention, d'une station d'épuration des eaux usées, de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, d'installation de réservoirs souterrains pour protection incendie; de mise à niveau du puits Harwood, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes ».

« ADOPTÉE »

**17-12-1094 Fin du processus d'adoption / Règlement n° 1275-267 / Zonage / Entreposage et/ou étalage extérieur de véhicules automobiles / Concessionnaires de véhicules automobiles neufs / Zones C3-127, C3-218 et C3-219 / Secteur du Parc industriel Joseph-Carrier**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 2 octobre 2017 un premier projet de règlement portant le n° 1275-267 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 13 novembre 2017 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 13 novembre 2017 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'ouverture d'un registre par des personnes habiles à voter de la zone C3-127 relativement à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, par conséquent, de mettre fin au processus d'adoption du règlement n°1275-267;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit mis fin au processus d'adoption du règlement n° 1275-267 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de régir l'entreposage et/ou l'étalage extérieur de véhicules automobiles pour les concessionnaires de véhicules automobiles neufs et de modifier les grilles des usages et normes des zones C3-127, C3-218 et C3-219 »;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à cet effet.

« ADOPTÉE »

**17-12-1095 Adoption / Règlement n° 1277-20 / PIIA / Bonification et ajout des critères et objectifs applicables aux groupes « Le parc de concessionnaires automobiles » et « Les intersections commerciales régionales (intersections autoroute 540 / boulevard de la Cité-des-Jeunes et autoroute 40 / avenue Saint-Charles) »**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 27 novembre 2017 un projet de règlement portant le n°1277-20 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1277;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 11 décembre 2017 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1277 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1277 afin de bonifier et d'ajouter des critères et objectifs applicables aux groupes « Le parc de concessionnaires automobiles » et « Les intersections commerciales régionales (intersections autoroute 540 / boulevard de la Cité-des-Jeunes et autoroute 40 / avenue Saint-Charles) » ».

**« ADOPTÉE »**

**17-12-1096 Avis de motion et présentation de projet / Règlement n° 1694-19 / Stationnement (RMH 330) / Interdiction et limitation de stationnement / Montée Cadieux et rue Lartigue**

Le maire M. Guy Pilon présente le projet de règlement n° 1694-19 modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin de remplacer l'interdiction de stationnement sur la montée Cadieux et retirer la limitation de stationnement sur la rue Lartigue et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**17-12-1097 Autorisations de la direction générale**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale :

- Installation d'un arbre de Noël dans le cadre d'une collecte de fonds pour la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges;
- Tournage de la télé-série américaine Potomac River le 3 décembre 2017.

**« ADOPTÉE »**

**17-12-1098 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**17-12-1099 Période de questions – Assistance**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**17-12-1100 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 13 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier